

COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

Rénovations énergétiques de bâtiments : subventions en hausse

COSSONAY Par des subventions incitatives, le Canton engage des actions pour renforcer l'assainissement énergétique des bâtiments.

Rénover permet de gagner en confort et de valoriser durablement un bien immobilier. Rénover peut mener à une réduction de plus de 50% de la consommation énergétique d'une maison. Rénover représente aussi un plus pour l'environnement.

Certaines étapes sont à respecter. Tout d'abord, par le biais d'un CECB®Plus (Certificat énergétique cantonal des bâtiments), la réalisation d'un audit énergétique d'un bâtiment est conseillée. Ce document dresse une liste des mesures possibles à envisager, il permet également de chiffrer le coût des travaux de plusieurs variantes de rénovation. Cette dernière devrait commencer par l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment et ensuite par celle des installations techniques.

Dès qu'une intervention modifie un site en surface ou en sous-sol, elle est en principe soumise à la délivrance d'une autorisation. La demande de permis de construire doit être déposée auprès de l'administration communale.

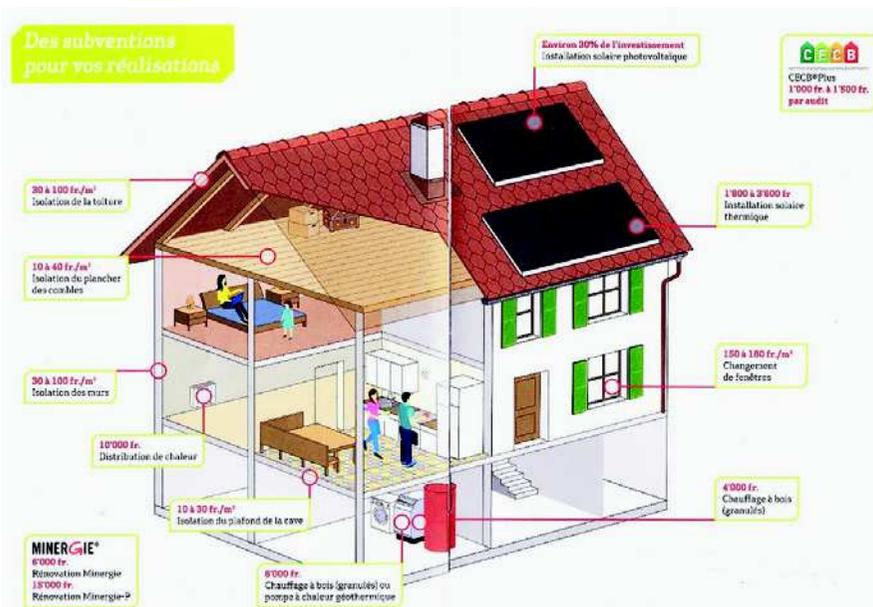
Subventions, mode d'emploi

Le propriétaire investissant dans son bâtiment pour en réduire la consommation d'énergie ou pour utiliser des énergies renouvelables peut obtenir des subventions fédérales, cantonales et communales. La demande doit impérativement précéder l'achat de matériel et le début des travaux. Une fois examinée et approuvée par la DGE (Direction générale de l'environnement), l'entreprise mandatée peut intervenir. Le paiement de la subvention intervient après la fin des travaux et lors-

que la DGE a été avertie. Pour les Propriétés par étages (PPE), des travaux d'amélioration énergétique seront menés uniquement après accord préalable de la majorité des co-propriétaires.

Pour obtenir une subvention, la demande doit être déposée sur le site www.leprogrammebatiments.ch avec la rubrique: déposer une demande dans le canton de Vaud. Quant aux délais, les conditions de subventionnement sont valables jusqu'au 31 décembre 2016, sous réserve des budgets disponibles. Pour Cossonay, un projet de subvention communale en vue d'encourager notamment la rénovation des bâtiments est à l'étude.

Quelques chiffres maintenant. Le «Programme Bâtiments» octroie des subventions à l'échelle nationale. L'Etat de Vaud les complète par un programme de bonus cantonal. Par exemple, les aides pour le remplacement des fenêtres passent de 40.-/m² à 120.-/m². Cumulables, les subventions peuvent représenter jusqu'à 30% de l'investissement total en cas de rénovation



globale. Cette dernière consiste en l'assainissement complet de l'enveloppe du bâtiment, avec au minimum l'ensemble des murs, des fenêtres, sols et toiture contre l'extérieur.

D'autre part, pour les bâtiments construits avant l'an 2000, la réalisation d'un audit CECB®Plus est encouragée par une subvention de 1'000.- pour une maison individuelle et de 1'500.- pour les habitations collectives. Pour une information complète, prière de consulter www.suisseenergie.ch/fr-ch/batiment/incitation-financiere.subventions.aspx ou le site: www.vd.ch/subventions-energie.

«Ces chiffres devraient encourager les propriétaires à l'assainissement énergétique de leur bien immobilier», constate **Pierre Mermoud** (photo), collaborateur au Service technique communal.

Evoquons pour finir la procédure relative à l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. Il existe une procédure simplifiée applicable à la mise en œuvre des installations solaires en toiture dans toutes les zones à bâtir et

les zones agricoles. Le DTE (Département du Territoire et de l'Environnement) a établi un formulaire intitulé «Annonce d'installation solaire ne nécessitant pas d'autorisation de construire» et disponible sur le site www.vd.ch/themes/environnement/energie/permis-de-construire.

La Municipalité dispose d'un délai de 30 jours pour décider si un projet doit être soumis à autorisation ou non. Dans ce dernier cas, elle appose simplement son visa sur le formulaire d'annonce et délivre un permis de construire.

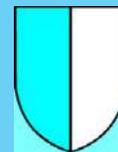
Pour inciter les propriétaires à faire le pas et à participer à l'effort dans le sens de l'Agenda 21, la gratuité de cette procédure a été décidée par la Municipalité de Cossonay. En cas de besoin, le Service technique communal est à votre disposition pour vous conseiller et faciliter votre décision en la matière. ■

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Le secteur du bâtiment consomme à lui seul presque la moitié de l'énergie en Suisse.
- 70% des besoins en eau chaude sanitaire peuvent être couverts par le solaire.
- Pour une maison familiale bien isolée utilisant la pompe à chaleur, un seul forage vertical entre 120 et 150m de profondeur suffit.
- Pour 100 francs investis dans l'énergie du bois, 52 restent dans la région et 48 en Suisse.
- Une construction Minergie-P a des besoins en chauffage de 40% inférieurs à ceux d'une construction standard.
- Un article traitant du même sujet a paru dans le Coss Info du 19 février 2016. On peut le consulter sur le site www.cossonay.ch.



COSS INFO



Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

EN BREF

Administration communale horaire d'été

Bourse communale: La Bourse communale sera ouverte uniquement le matin, de 8h00 à 11h30, du lundi 11 au vendredi 29 juillet 2016. Reprise de l'horaire habituel dès le mardi 2 août.

Office de la population: L'ouverture tardive de l'Office de la population, les jeudis après-midis de 17h00 à 18h30 est supprimée pour toute la durée des vacances scolaires, soit du jeudi 7 juillet au jeudi 18 août 2016 inclus. Il est exceptionnellement possible d'être reçu sur rendez-vous en dehors de ces heures. Nous remercions la population pour sa compréhension.

Grefe municipal et Service technique: L'horaire d'ouverture

de ces deux services reste inchangé durant toute la période estivale, soit de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Ouvertures estivales de la Bibliothèque

Voici les horaires d'été de la Bibliothèque communale. En juillet: samedi 2 (de 9h30 à 11h30), mardi 12 (de 15h30 à 19h30) et samedi 23 (de 9h30 à 11h30). En août: mardi 2 (de 15h30 à 19h30, samedi 13 (de 9h30 à 11h30) et samedi 20 (de 9h30 à 11h30). Reprise des horaires normaux dès le 23 août.

La PAMtine

Nous vous rappelons que la cantine scolaire PAMtine est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour tous les enfants scolarisés de la 1P à la 6P, domiciliés et/ou enclassés à Cossonay. Des surveillants prennent en charge les enfants au collège des

Chavannes ou à la Gare routière et les accompagnent pour le retour. La PAMtine est au bénéfice du label «Fourchette Verte».

Mur de grimpe

Le mur de grimpe est ouvert aux grimpeurs en utilisation libre. Les réservations sont à faire auprès du Service des locations, par courriel (location.salle@cossonay.ch) ou par téléphone, tous les matins (021 863 22 06). Le règlement du mur de grimpe se trouve sur notre site Internet: www.cossonay.ch (Documents/règlements)

Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le **27 juin 2016 à 19h15 à l'aula du Pré-au-Moines**. Passablement de rapports sont prévus d'être présentés, comme celui sur les comptes 2015 et celui sur la gestion des affaires communales 2015. Le détail de l'ordre du jour peut être consulté sur notre site Internet

www.cossonay.ch ou sollicité auprès du Greffe municipal.

Du bon usage du conteneur à compost

La population a l'avantage de pouvoir venir déposer ses déchets verts dans les conteneurs prévus à cet effet à différents endroits sur le territoire de la commune. Si certaines personnes profitent de cette possibilité et en font un usage approprié, tel n'est malheureusement pas toujours le cas (par exemple la photo ci-dessous à l'éco-point de la Vy-Neuve). Nous remercions chaque citoyen de penser à notre environnement en utilisant ces conteneurs à bon escient!



CLAC INFO

CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION DE COSSONAY



Journée d'échange entre générations au sujet des téléphones portables. Et quelques places encore pour le camp de jour, du 4 au 8 juillet.

En juin, le CLAC a accueilli un superbe événement. Mettre les jeunes en position de professeur par rapport aux moins jeunes. Nous avons organisé, en partenariat avec PROSENECTUTE, une journée d'échange autour de l'utilisation des natels pour les personnes plus

âgées. L'échange a été fort et intense. Nong-Tong, Danny, Sara, Matéus, Tony, Léandro, Dorian, Nolan et Andy ont pu expliquer comment utiliser son iPhone correctement. Il y a eu cinq groupes de deux qui se sont répartis un peu partout dans le CLAC pour répon-

dre aux problématiques de chaque personne. Un moment fort qui montre que lorsqu'on fait l'effort de se rencontrer, les générations parlent la même langue et s'apprécient. A refaire!

Aussi nous informons les parents de Cossonay qu'il nous reste

quelques places pour notre camp de jour qui se déroulera du lundi 4 au vendredi 8 Juillet. Au programme boxe, sports collectifs, graffiti, randonnée, baignade, sports de glisse, paddle, canoé, piscine... De 10h à 18h tous les jours. A bientôt pour de nouvelles aventures au CLAC! ■